COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
(Loiret)

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Rémy CARRAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2026

Présents : M. Rémy CARRAT, M. David MILOT, Mme Valérie BOURGEON–TISSIER, M. Lilian DELUSSU *(arrivé à 18h55)*, M. André CLOUTIER, Mme Anne-Céline FRAT *(arrivée à 18h48)*, Mme Julie MAUNOIR, Mme Amélie BOISSIÈRE, M. Alexandre BEN, Mme Vanessa TROUVÉ, Mme Caroline RANDON, M. André JEAN, Mme Martine SAUVAGE, M. François VAISSETTE
Absente représentée : Mme Anne-Céline FRAT représentée par Mme Martine SAUVAGE *(jusqu'à 18h48)*
Absent excusé : M. Lilian DELUSSU *(jusqu'à 18h55)*
Absent : M. Mehmet COSGUN
Secrétaire de séance : Mme Caroline RANDON

Ordre du Jour :

- Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège Henri BECQUEREL,
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Modification de la délibération n° 2026-20 relative à la création des commissions et désignation des membres,
- Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO),
- Demande de participation financière pour la création d'un local poubelle sur la place du Pâtis à Châtillon-Coligny,
- Demande de participation financière de la commune de Châtillon-Coligny, pour un marché d'entretien des espaces verts,
- Proposition de la commune de Châtillon-Coligny pour une prestation de passage de la balayeuse rue du Loing et Faubourg du Puyrault,
- Avis sur un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit "Pièces de Briquemault",
- Avis général sur des projets éoliens,
- Divers,

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026 est approuvé à la majorité.
3 abstentions :
- M. André JEAN motive son abstention en apportant des informations concernant le litige entre les administrés et la commune :
  - le permis de construire a été accordé tacitement,
  - l'enrobé bitumeux sur la route, y compris jusqu'à l'allée des propriétaires avait bien été prévu initialement par la Communauté de Communes,
  - un accord écrit existerait entre la mairie et l'expert qui valide cette extension d'enrobé bitumeux.

- Mme Amélie BOISSIÈRE

- M. François VAISSETTE n'ayant pas reçu le procès-verbal (problème de messagerie)

2026 – 27 DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE HENRI BECQUEREL

M. le Maire informe que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au conseil d'administration du Collège Henri BECQUEREL.

M. le Maire fait appel aux candidatures. Se présentent :
M. Rémy CARRAT comme membre titulaire
Mme Anne-Céline FRAT comme membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE en qualité de membre titulaire : M. Rémy CARRAT

DÉSIGNE en qualité de membre suppléant : Mme Anne-Céline FRAT

PRÉCISE que la durée de cette désignation est liée à celle du mandat municipal.

CHARGE M. le Maire de notifier cette décision à Mme la Principale du collège Henri BECQUEREL.

2026 – 28 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Cette commission est composée du Maire, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour les communes de moins de 2 000 habitants). La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DRESSE une liste de 5 noms, répondant aux conditions énumérées ci-dessous :

MILOT David
MAUNOIR Julie
BEN Alexandre
SAUVAGE Martine
FRAT Anne-Céline

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2026 – 29 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-20 RELATIVE À LA CRÉATION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir été saisi par les services de la Préfecture (contrôle de légalité) concernant une irrégularité matérielle portant sur l'intitulé d'une commission créée par la délibération n° 2026-20 du 2 avril 2026.

En effet, ladite commission a été initialement nommée "finances, appel d'offres, ressources humaines". Or, les commissions d'appel d'offres (CAO) étant régies par des règles juridiques de composition et de fonctionnement très strictes et distinctes des commissions municipales classiques, il convient de corriger cette erreur matérielle d'intitulé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renommer cette commission "finances, ressources humaines".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que la commission initialement nommée "finances, appel d'offres, ressources humaines" se nomme désormais "finances, ressources humaines".

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente délibération modificative à la Préfecture.

2026 – 30 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée par le Maire, qui en est le président de droit, et par trois membres du Conseil Municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations ont lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée, présentant les candidatures suivantes :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. David MILOT	Mme Martine SAUVAGE
Mme Julie MAUNOIR	M. Lilian DELUSSU
M. François VAISSETTE	Mme Valérie BOURGEON-TISSIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE de procéder à la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune ;

PREND ACTE que la commission est présidée de plein droit par le Maire (ou son représentant) ;

À la suite du vote,

PROCLAME élus membres de la Commission d'Appel d'Offres les conseillers suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. David MILOT	Mme Martine SAUVAGE
Mme Julie MAUNOIR	M. Lilian DELUSSU
M. François VAISSETTE	Mme Valérie BOURGEON-TISSIER

Arrivée de Mme Anne-Céline FRAT à 18h48

2026 – 31 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN LOCAL POUBELLE SUR LA PLACE DU PÂTIS À CHÂTILLON-COLIGNY

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier émanant de M. le Maire de Châtillon-Coligny relatif à un projet de création d'un local poubelle.

Il précise que ce projet s'inscrit dans le cadre global de la rénovation de la Grange et de la Halle aux veaux. Ces bâtiments, bien que propriétés de la commune de Châtillon-Coligny, sont géographiquement situés sur le territoire de la commune de Sainte Geneviève des Bois.

Ce futur local poubelle est destiné à être mis à la disposition des riverains de la place du Pâtis.

L'estimation financière de l'architecte en charge du dossier se décompose comme suit :

- Travaux : 20 940,00 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre (honoraires et études) : 3 100,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable de principe au projet présenté,

DEMANDE le retrait de la prestation concernant la fourniture et la pose d'une faïence murale,

DIT que la validation définitive du projet interviendra après la présentation d'un nouvel estimatif excluant la fourniture et la pose d'une faïence murale.

M. le Maire prendra contact avec M. le Maire de Châtillon-Coligny.

2026 – 32 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON-COLIGNY, POUR UN MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. le Maire informe les membres du conseil que la commune de Châtillon-Coligny a conclu un marché pour l'entretien des espaces verts. Ce marché englobe la place du Pâtis et le mail du boulevard de la République et inclut également des voies situées sur le territoire de la commune de Sainte Geneviève des Bois, à savoir la rue du Pré Bréau et l'impasse du Canal.

Ce marché est conclu pour une durée totale de 36 mois.

Il est demandé à la commune de Sainte Geneviève des Bois de signer une convention afin de participer financièrement à l'entretien des espaces verts territoriaux.

Les montants annuels demandés s'élèvent à :

- 474,00 € HT pour la rue du Pré Bréau ;
- 311,00 € HT pour l'impasse du Canal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter sa décision par manque d'information.

M. David MILOT demande que soit communiqué une copie du marché. Il souligne la nécessité de prendre connaissance des conditions précises d'exécution de ce marché (notamment la nature exacte des prestations, le nombre de passages annuels prévus, etc.) avant tout engagement financier de la commune.

M. le Maire prendra contact avec M. le Maire de Châtillon-Coligny.

Arrivée de M. Lilian DELUSSU à 18h55

2026 – 33 PROPOSITION DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON-COLIGNY POUR UNE PRESTATION DE PASSAGE DE LA BALAYEUSE RUE DU LOING ET FAUBOURG DU PUYRAULT

M. le Maire informe les membres du conseil que la commune de Châtillon-Coligny va se doter prochainement d'une balayeuse.

La rue du Loing et le faubourg du Puyrault étant deux voies mitoyennes aux deux communes, la commune de Châtillon-Coligny a proposé d'assurer l'intégralité des prestations de nettoyage sur ces deux axes.

M. le Maire précise que si la commune de Sainte Geneviève des Bois souhaite donner une suite favorable à cette proposition, il conviendra de définir précisément les modalités techniques, administratives et financières de cette prestation au moyen d'une convention intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE que soit communiquer le coût de la prestation ainsi que le nombre de passages annuels envisagés

DÉCIDE de reporter sa décision par manque d'informations techniques et financières

REGRETTE que l'achat de ce matériel (balayeuse) n'ait pas fait l'objet d'une réflexion globale et d'une démarche de mutualisation préalable entre les deux communes.

M. le Maire prendra contact avec M. le Maire de Châtillon-Coligny.

2026 – 34 AVIS SUR UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT "PIÈCES DE BRIQUEMAULT"

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne carrière, située au lieu-dit "Pièces de Briquemault". Ce projet s'inscrit dans une démarche de reconversion d'un site dégradé pour la production d'énergie renouvelable.

M. André JEAN informe que deux projets de même nature mais d'une envergure plus importante sont actuellement en cours d'instruction sur la commune.

Considérant la nécessité d'associer pleinement les habitants à l'aménagement de leur territoire, M. le Maire propose que la commission "numérique et communication" procède à une consultation de la population proche du projet afin de recueillir les avis, les interrogations et les attentes des administrés.

La commission "urbanisme, voirie, environnement, sécurité" délimitera le périmètre de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de M. le Maire à savoir : procéder à une consultation de la population proche du projet

DIT que son avis sera rendu après retour et analyse de cette consultation.

2026 – 35 AVIS GÉNÉRAL SUR DES PROJETS ÉOLIENS

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune est régulièrement sollicitée par diverses sociétés et promoteurs en vue de l'installation de parcs éoliens.

Bien que l'ensemble du conseil municipal soit favorable à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables de manière générale, l'implantation de projets éoliens industriels soulève de vives inquiétudes quant à son impact sur le cadre de vie, les paysages, la biodiversité locale et la valeur du patrimoine immobilier des habitants.

M. André JEAN remet à M. le Maire un courrier collectif émanant d'administrés de la commune. Ce courrier formalise l'opposition ferme et argumentée d'une partie significative de la population locale face au déploiement de l'éolien sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis défavorable de principe et général à tout projet d'étude, de développement ou d'implantation de parcs éoliens industriels sur l'ensemble du territoire de la commune de Sainte Geneviève des Bois

S'OPPOSE fermement à toute modification des documents d'urbanisme (PLUi) qui viserait à faciliter de telles implantations

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour notifier la présente délibération aux porteurs de projets potentiels, ainsi qu'à tout organisme public ou privé concerné.

DIVERS

M. le Maire signale que :
- la société Méthivier a été victime d'un vol de 2 tracteurs (retrouvés le soir dans le montargois).
- en vue du festival au Domaine de Briquemault, une visite de sécurité est planifiée la semaine prochaine.
- le GICS va procéder à la rétrocession à la commune de Sainte Geneviève des Bois du stade Rivière et à la commune de Châtillon-Coligny de l'étang Polisset.

TOUR DE TABLE

Mme Valérie BOURGEON-TISSIER informe que suite au dépôt de plusieurs dossiers en mairie pour le logement vacant, l'un des dossiers a été sélectionné. La location débutera le 1er juin.

M. François VAISSETTE demande quand aura lieu le prochain conseil municipal
Réponse apportée : La date du 9 juillet est retenue.

M. Lilian DELUSSU informe avoir chiffré à environ 12 000 € la transition numérique tant à la mairie qu'à l'école.

Mme Julie MAUNOIR informe qu'elle procède actuellement avec M. le Maire à des entretiens individuels des agents communaux afin de renforcer le dialogue et le suivi des conditions de travail.

M. David MILOT informe qu'une réunion publique aura lieu à la salle Marcel Lespagnol, le vendredi 29 mai 2026 à 18h30 afin d'évoquer les projets en cours et à venir. Chaque commission présentera ses travaux et les perspectives d'amélioration envisagées.

Séance levée à 19 h 45

Le Maire
Rémy CARRAT

La secrétaire de séance
Caroline RANDON